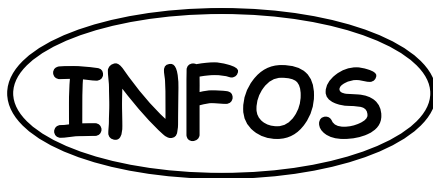




cotisation annuelle + envoi flash infos
par internet: 20 € - par la poste 25 €
Abonnement revue CEGRA 14 €
Membre du CEGRA Affiliée à la F.F.G



21 rue Philomène Durieux
73300 Villargondran
04 79 59 80 83
duc-joseph@wanadoo.fr



www.maurienne-genealogie.org

Février 2010 n° 143

Calendrier

Dates Activités Lieu horaire Accessibilité

Mars 2010

Mardi 02.03 par Laurent DEMOUZON salle polyvalente à 20 h
La bataille des Alpes pendant la 2ème guerre mondiale

Mercredi 03.03 Informatique local 17 h 30
suivi du 150ème Ann groupe St Jean - Modane

Lundi 08.03 Réunion pour débutants local 17 h

Mercredi 10.03 Relevé d'actes local 17 h 30

Mercredi 17.03 Paléo - lecture d'actes local 17 h 30

Lundi 22.03 Réunion pour débutants local 17 h

Mercredi 24.03 Permanence rencontres local 17 h 30

Mercredi 31.03 Permanence rencontre et local 17 h 30
Le point sur l'avancement du projet 150° anniversaire

Avril 2010

Mardi 06.04 par P Blazy salle polyvalente à 20 h
Les mariages mauriennais pendant la révolution

Mercredi 07.04 Réunion concernant notre site internet local 17 h 30
(Voir commentaires dans ce flash)

Vendredi 09.04 Réunion de bureau + repas local 17 h 30

Lundi 12.04 Réunion pour débutants local 17 h

Mercredi 14.04 Relevé d'actes local 17 h 30

Samedi 17.04 Assemblée Générale Salle polyvalente 18 h
(plus de renseignements lors du prochain flash)

Lundi 26.04 Réunion pour débutants local 17 h

Mercredi 28.04 Permanence rencontre local 17 h 30
Et le point sur l'avancement du projet 150° anniversaire

Des nouvelles de l'UAGPS.

Ce sigle vous est désormais familier, c'est celui de l'Association créée pour préparer le quatrième Forum de Généalogie et d'Histoire qui aura lieu en Septembre à Chambéry.

Dans le cadre de cette préparation, le Conseil d'Administration de l'UAGPS s'est réuni le 24 février dernier à la Maison des Associations de Chambéry. Etaient présents :

Jean Pierre Dubrulle, Roland Hyacinthe, Jean Marc Dufrenoy, Claude Scarpelli, Gilles Basset et Pierre Blazy.

A l'ordre du jour :

- l'affiche de la manifestation
- le budget prévisionnel
- le plan des salles
- les invitations aux Associations et Professionnels
- la gestion des inscriptions
- l'organisation et la gestion des volontaires

L'affiche de la manifestation est, après bien des tâtonnements, à peu près finalisée et le projet définitif sera publié dans la revue « Généalogie et Histoire ».

Le budget prévisionnel est également presque bouclé, un léger contretemps (le changement de Président, excusez du peu !) à l'Association des Pays de Savoie a ajourné notre précédente demande de subvention. Il faut donc redéposer un dossier.

Le plan définitif des salles est terminé.

Les invitations aux Associations et aux Professionnels partiront la semaine prochaine, le secrétaire prépare les listes.

Les inscriptions seront gérées par le secrétaire et le trésorier collectera et comptabilisera les chèques.

Commencée à 18 h 30, la réunion devait se terminer à 20 h, horaire impératif suite à la fermeture des salles. Hélas, l'exigüité du temps imparti ne nous a pas permis d'épuiser l'ordre du jour.

La gestion des volontaires, sujet important s'il en est, devra donc faire l'objet d'une autre réunion, d'autant qu'il faudra également étudier la mobilisation des bénévoles.

P Blazy

A propos des cartes de sociétaires

Vous êtes certainement nombreux à vous demander pourquoi vous n'avez toujours pas reçu votre carte de sociétaire 2010 ?

La raison en est toute simple : comme les années précédentes, les timbres de la Fédération Française de Généalogie sont joints à la carte de sociétaire.

Cette année nous n'avons toujours pas reçu ces timbres pourtant réclamés et payés depuis longtemps. C'est pour ne pas faire deux courriers (frais de timbres) que nous tardons à vous envoyer votre carte.

Mais rassurez-vous votre chèque a bien été encaissé, et vous êtes toujours sur nos « tablettes »

J.D

Rappel à Cotisation

Envoi du flash infos par la poste : 25 € - par internet : 20 €
(couple: 35 ou 30 €)

Abonnement revue « Généalogie § Histoire » du CEGRA 14 €

Envoyez vos chèques (ordre de Mne Généalogie) à:
Marie Françoise BERTHET

101 rue de Roche Noire - Les Mélézes 2 - 73300 St Jean de Maurienne

Projet site Internet

Notre site à l'adresse <http://www.maurienne-genealogie.org/> est depuis plusieurs mois en perte de vitesse. Son contenu et sa structure répondent probablement mal aux besoins des internautes et des adhérents à l'association.

Afin de mettre en chantier une nouvelle présentation et de renouveler le contenu du site je souhaite l'aide de ceux qui le désire, qui ont des idées sur le sujet. Je propose donc sur le mois qui vient :

1 - De recueillir par courriel à serge.michel@club-internet.fr les observations, les propositions ou les conseils. Ce sera l'occasion de tester une page formulaire à ce sujet sur le site.

2 - De réunir un petit groupe de travail le **mercredi 7 avril au local de 17 h 30 à 19 h 00**

pour étudier un projet de site en fonction des messages reçus et des idées des participants. Nous aurons à travailler non seulement sur l'aspect mais aussi sur le contenu et les différentes pages.

Pour support de réflexion, je peux transmettre la structure du site à qui le souhaite. Merci donc de votre participation ou de votre aide.

Serge Michel

Flash Infos

Je vous rappelle que notre feuille d'information est éditée tous les débuts de mois, et qu'elle est envoyée soit par la poste, soit par internet.

- Si le 15 du mois vous n'avez rien reçu, c'est qu'il y a un problème, n'hésitez pas à me le réclamer.
- Si vous avez des ennuis avec internet, je vous l'envoie par la poste..

Si vous avez souscrit une cotisation à 25 € (poste) vous pouvez si vous le désirez recevoir également le flash par internet. (avantage : réception du flash par internet dès le début du mois, et réception papier pour un éventuel classement.

De même ceux qui le désirent peuvent me demander de faire un essai pour recevoir le flash par internet .

J.D

Exposé de Janvier S.P reporté

En effet, le mauvais temps, les routes enneigées, ont fait que ce n'était pas une soirée à « mettre un généalogiste » dehors.

Les quelques présents ont passé une soirée « discussions », et vous donnent rendez-vous le:

Mardi 6 Avril à 20 heures Salle Polyvalente

P. Blazy vous parlera des « mariages mauriennais pendant la révolution »

Chronique du rattachement de 1860 à Bessans

Un commentaire désabusé, inscrit en 1866 dans le « Registre de fabrique » de la paroisse de Bessans, interpelle le chercheur: "Depuis que nous avons été entés (greffés) à la France, la sève corriptrice et délétère de cette nation orgueilleuse et athée a bien-



Une bessanaise en costume se jette dans les bras de la France

tôt produit ses fruits. L'esprit, irreligieux qui se moque de tout ce qui est bien, a soufflé son venin empoisonné jusque sur nos montagnes et Bessans qui n'a pas su conserver sa foi ancienne, s'est mis bien vite à l'ordre du jour français".

Que s'est-il passé à Bessans à l'époque du rattachement de la Savoie à la France vers les années 1860 ?

« Nous avons été français depuis le 24 mars »

Comme les autres communes, Bessans a vécu le plébiscite, pardon: "la votation" du 22 avril 1860 portant sur une seule question: "La Savoie veut-elle être réunie à la France ?". Les membres du conseil, Péra Jean-Nicolas, Garinot Augustin Barnabé, Boniface Benjamin, Foderé Michel-Ange et Grosset JB, ainsi que le secrétaire de mairie Termignon Pierre Michel, assistent toute la journée, de huit heures à dix neuf heures, aux opérations de vote. Les électeurs -masculins exclusivement doivent être âgés de 21 ans révolus, être nés en Savoie ou en dehors de parents savoyards, et ne pas avoir encouru de condamnation. La liste électorale, établie à partir du 7 avril, ne va comprendre que les hommes présents, à l'exclusion des migrants. Ces "savoisiens" sont appelés à voter car le mot "savoyard" ne figure pas dans le procès-verbal préimprimé.

Sur les deux cent soixante et un électeurs inscrits, deux cent soixante se sont dérangés, et le résultat est sans surprise: deux cent soixante OUI. Les responsables du bureau de vote ne tiennent pas à siéger le lendemain 23 avril pour un seul électeur absent. Ils savent sans doute qu'il ne peut se déplacer et vont arrêter le procès-verbal dans la soirée du 22 avril 1860. La page prévue pour le résultat du vote du 23 avril reste vierge.

Pour beaucoup, les habitants de la Savoie et du comté de Nice ont choisi librement leur destin, alors que le traité de cession par le Piémont avait été signé, un mois et demi plus tôt, à Turin le 2 mars 1860 par Cavour et trois plénipotentiaires français (dont le baron de Talleyrand-Périgord). Ratifié le 24 mars 1860, il tient en huit paragraphes seulement, sans aucune allusion aux zones franches ou aux communaux comme il est parfois indiqué. Des conventions annexes, notamment celle du 23 août 1860, régleront ensuite des points particuliers : statut de l'abbaye d'Hautecombe, déménagement des canons des forts de l'Esseillon, délimitation des nouvelles frontières, sommes dues au clergé par le gouvernement sarde, achèvement du tunnel du Fréjus, affaires juridiques en cours à terminer selon le droit sarde cessant ensuite de s'appliquer. Le sénatus-consulte du 12 juin 1860 précise dans son article 1 er : "La Constitution et les lois françaises ne seront exécutoires (en Savoie) qu'à partir du 1 er janvier 1861".

A Bessans, un chroniqueur a écrit ses souvenirs dans un "livre de registre et de mémoire d'Etienne Vincendet, (commencé) le 17 mars 1850". Demeurant dans un village au sommet de la vallée de la Maurienne, l'agriculteur et chantre Vincendet est très au courant des faits relatifs à l'annexion, une

décision prise entre les gouvernements piémontais et français, les populations concernées appelées à se prononcer seulement pour la forme. Voici les notes de Vincendet : "Mémoire depuis que le roi Sarde a donné la Savoie à la France. Il a signé cela le 24 mars 1860, ainsi nous avons été français depuis le 24 mars et la France a pris possession de la Savoie vers la moitié de juin 1860 et les limites ont été au Mont-Cenis. On a donné le nom de maire au syndic, ainsi mémoire de cela 1860".

Notre chroniqueur ne fait aucune allusion ou plébiscite, au vote du 22 avril : pour lui, ce sont des faits sans importance! Les médailles commémoratives **"ANNEXION DE LA SAVOIE ET DU COMTE DE NICE A LA FRANCE"**, avec le portrait de l'Empereur Napoléon III, portent la date du 12 juin 1860, donc "vers la moitié de juin 1860".



Médailles commémoratives plébiscitées

Le 27 novembre 1860, le Préfet de Savoie, en remplacement du syndic Péra Jean-Nicolas, nomme Péra Jean-Baptiste François maire de Bessons. Le 6 décembre suivant, ce dernier prête serment: "Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur", tout comme l'adjoint Personnaz Victor. Le premier maire va aplanir les relations jusqu'alors tumultueuses avec les chantres.

La révolte des chantres

Un lourd contentieux opposait la commune et le curé de Bessons pour les biens ayant appartenu à la paroisse jusqu'à la révolution, les "biens nationaux". Le curé, qui en percevait la jouissance, cherche à récupérer l'entière propriété dans un premier procès qu'il gagne. La commune fait appel en 1850. Les deux adversaires ont choisi des avocats Bessanais, les frères Charrier, qui vont plaider l'un contre l'autre. La commune gagne en Cour d'Appel à Chambéry le 26 juillet 1851, et Vincendet note: "C'est depuis 1851 que la commune a été maître de tout le bien de la cure". L'année suivante, la commune loue ces propriétés et le curé s'estimant dépossédé supprime les trois repas annuels des chantres qu'il offrait aux chantres. Ces derniers s'adressent en vain à la commune et décident de ne plus chanter aux messes de la semaine ni aux fêtes solennelles. Cette grève va même plus loin: les chantres "ont plus d'une fois refusé leurs chants pour l'honneur de sépulture de femme et enfants des membres du corps municipal". Ils n'auraient aucune raison de se plaindre alors qu'ils occupent gratuitement les plus belles places dans l'église. Ces termes figurant dans la délibération du conseil municipal du 5 mars 1860 ont été commentés même à Chambéry.

Le premier maire doit estimer que les problèmes avec les chantres doivent se terminer. Regardons le Registre de mémoire de Vincendet : "Et Péra Jean-Baptiste, qui était maire, a arrangé cela 1861 qui a commencé à en donner deux repas par année, un la commune et l'autre la Fabrique". La Fabrique paiera cette année là 25 francs pour le repas des chantres, 2% de ses revenus de 1 200 francs ...

Les trois arbres de la liberté

En 1861, une Bessanaise offre à la commune trois mélèzes destinés à devenir des "arbres de la liberté", le village n'ayant pas connu ce symbole pendant la période de la Révolution. Ils vont être érigés dans les hameaux de la Goulaz et du Villaron, ainsi qu'au chef-lieu. Le premier sera vite abattu, paraît-il, par des jeunes du hameau des Vincendières jaloux d'être privés de ce symbole. Le 14 juillet 1882, l'arbre dressé sur la place de Bessans va être rehaussé en recevant une pointe supplémentaire. Il se dresse alors à "quatre vingt pieds dans les airs" (environ 26 mètres). En juillet 1922, le "pilu" (monument aux morts de la Grande Guerre) prend sa place. L'arbre de la liberté du Villaron va rester en place jusque dans les années 1950.

Des comptes paroissiaux faux !

Du côté de la paroisse, il est temps de mettre de l'ordre dans les comptes. Le Conseil de Fabrique (chargé de la gestion des fonds de la paroisse et des chapelles), dans sa séance du 25 mars 1861, reconnaît le mauvais état de quelques édifices religieux. Il est décidé de donner aux chapelles 978 francs en reconnaissances de dettes (elles seront ensuite irrécouvrables) et une somme de 102 francs. Le tout "n'a jamais figuré dans les comptes de la fabrique" mais figure maintenant sur un compte supplémentaire soumis à l'approbation de l'évêque. L'explication est savoureuse : ces sommes proviennent de quelques dons manuels et de quelques économies dues à la grande vigilance du Conseil de Fabrique". Des dons non enregistrés, des dépenses surévaluées ... L'évêque songeant probablement aux lourdes dépenses de l'agrandissement de l'église terminée cette année-là approuvera sans aucune remarque cet aveu des comptes trafiqués les années précédentes.

Pourquoi une telle franchise? Le 24 février 1861, l'évêque avait demandé les budgets et annoncé que la Savoie devant "se conformer aux lois de la grande nation (la France) dès le 1^{er} janvier 1861", les nouveaux conseils de fabrique (conformément au décret du 30 décembre 1809) comporteront, en plus du curé et du maire, cinq membres, trois nommés par l'évêque et deux nommés par le Préfet. Finalement, un seul conseiller sera remplacé, tous les autres conservent leur poste sans problème, la même gestion curieuse va perdurer, le trésorier continuant comme par le passé à recevoir 5% des sommes encaissées.

Piété populaire en 1864

La piété des Bessanais ne semble pas avoir été modifiée par le rattachement à la France. L'évêque se rend à Bessans en juin 1861. Il note qu'il rencontre "à une assez grande distance du village M. le Maire et son conseil municipal qui étaient venus nous recevoir"; et les jeunes gens de la paroisse "nous attendaient sur le pont situé à l'entrée du village et nous complimentèrent aussi". Le 16 juin Il administre la confirmation à 157 jeunes et bénit le maître-autel deux jours plus tard, après les très importants travaux de l'agrandissement de l'église. Vincendet, une fois de plus, est très précis: "On est entré à l'église à huit heures du matin, on est sorti à midi et demi ...".

Le compte-rendu de la mission du 1^{er} ou 20 novembre 1864 dans la paroisse, rédigé par un des quatre "missionnaires diocésains" est éloquent. Le dimanche 20 "messe solennelle, communion de toute la paroisse à l'exception de huit ou dix hommes, 80 jeunes gens avec des flambeaux de quatre mètres de haut, grande piété. Le soir

à la procession, tous ont des flambeaux. C'est une illumination des plus belles. La croix (plantée en souvenir de la mission) est portée par seize jeunes gens accompagnés par quatre autres en grande tenue militaire et par cinquante autres portant leurs grands flambeaux. Pour les confréries, la foule a été éclatante". Le lendemain matin, l'église est pleine à la messe de cinq heures du matin!

La fin de l'eau bénite à domicile !

Le titre "Profession de foi ancienne et nouvelle de la population de Bessans" débute un long texte écrit en 1866 dans le cahier des comptes de la Fabrique, avec les regrets sur les changements causés dans la mentalité religieuse du village (voir le début de l'article). Ce texte n'exprime pas seulement des sentiments religieux: il permet de dater la disparition d'une coutume, celle de la distribution de l'eau bénite à domicile! Le sacristain apportait cette eau bénite dans toute les familles les dimanches à l'automne pendant un mois au village, entre la première messe et la grand'messe, dans les hameaux une fois par mois. En arrivant dans la maison, il s'annonçait, se découvrait et tous récitaient le De Profundis pour les défunts de la famille. Il remettait un peu d'eau bénite avant de partir avec l'offrande traditionnelle : un pain et une demi carte de céréales (environ six litres de grains). Dans les hameaux, il lui arrivait d'être invité à partager le repas.

Après le paragraphe "Depuis que nous avons été entés (greffés) à la France, etc", le prêtre continue "L'annexion de la Savoie à la personne, abandonna tout salaire et servit gratis pro Deo". France n'ayant pas changé les us et coutumes des localités, le cleric continuait à faire sa tournée habituelle dans les familles, mais, autre temps, autres moeurs". Peu à peu on n'accepte plus de le recevoir. De rares familles continuent l'usage ancien mais la plus grande partie donnent ou sacristain un pain fait des racles du pétrin et du grain à demi battu et réservé aux animaux. D'autres refusent de prier avec lui et de recevoir l'eau bénite. Devant les commentaires et les affronts, le cleric rentrait "tout honteux chez lui", demandant un traitement fixe ou proposant sa démission. "M. le Curé, qui tenait avec raison à conserver les bonnes habitudes, lui promettait toujours d'améliorer sa position et l'engagea à continuer à faire sa tournée habituelle après en avoir averti le public. Le cleric obéit, mais chaque année il retournait à la charge, renouvelait ses plaintes parce qu'il recevait toujours moins; ce qui dura pendant trois ou quatre ans. Fatigué enfin des promesses de M. le Curé et des injures toujours plus insupportables des particuliers, il n'osa plus se présenter chez personne, abandonna tout salaire et servit gratis pro Deo »

La situation va changer en 1866 avec l'arrivée d'un nouveau curé, l'abbé Michelland, le 7 juin, plongé dans des problèmes qu'il connaît parfaitement. Il a déjà été vicaire dans la paroisse de juillet 1863 à janvier 1866. les Bessanais doivent penser que la Fabrique, très riche et curieusement gérée, doit rémunérer le cleric. le 10 juin, trois jours seulement après sa prise de fonctions, le Conseil de Fabrique décide de lui verser 150 francs. l'évêché tient absolument à cette distribution d'eau bénite à domicile. Il mettra six mois avant d'accepter de voir cette somme payée par le Conseil de Fabrique à partir de 1867

Foudraz Jean-Baptiste, né le 13 août 1798 est alors "cleric" depuis un demi-siècle, pratiquement depuis le retour de la Savoie au royaume sarde. Cette modeste fonction de sacristain (s'occuper de l'église, des sonneries de cloches, du service de

l'autel, du luminaire et la distribution à domicile de l'eau bénite) devait juste nourrir son homme, recevant de chaque famille quelques litres de seigle et un pain, certainement du "pain dur" pouvant se conserver plusieurs mois. Foudraz avait été admis comme chantre en 1848, fonction totalement bénévole. Vincendet notera en 1872 parmi les chantres "Jean-Baptiste Foudraz ancien cleric", et en 1884 : " le 16 décembre est mort Foudraz Jean-Baptiste, doyen, âgé de 86 ans, 4 mois et 2 jours". Que représentaient en 1867 ces 150 francs ? Cette année-là , une vache s'achète 130 francs, deux chèvres 18 francs. Certains penseront que ce sacristain était bien payé, mais par tous les temps, en toutes saisons, il devait monter à l'église pour sonner l'angélus trois fois par jour

la "Fabrique" (Conseil de Fabrique) est encore évoquée à Bessons par certains, parlant de "massé néhé", donc de comptes curieux. Les archives paroissiales évoquent sa disparition après 1905 : "Vulgairement dénommée "la caisse noire" ; elle a toujours suscité à Bessans de l'antipathie et l'enterrement de cette "poule aux oeufs d'or" a été une joie pour beaucoup".

Peu de Savoyards savent aujourd'hui que les litiges avec les chantres, autour des années 1860, sont à l'origine des "diables de Bessans" ! Etienne Vincendet (1813-1889), le chroniqueur cité à plusieurs reprises dans cet article, chantre et sculpteur, mécontent de la suppression des repas annuels par le curé, a réalisé en 1857 un premier diable emportant un prêtre.

N° 156 de Janvier 2010 « Le magazine des élus des Pays de Savoie. Texte et illustrations Francis Tracq que nous remercions.

Le Loup . . . décès d'une fillette à St Pierre de Belleville

Le 9 mai 1837, Marine fille de Guillaume Crosaz et Marie Deschouseaux, née le 20 août 1834, s'étant égarée en prenant le chemin de la montagne , n'a plus été retrouvée malgré toutes des perquisitions faites pendant plusieurs jours.

Par ordre de l'autorité locale, et l'empreinte de ses pieds que L'on a cru apercevoir parmi ceux du loup dans un champ de Montagne, seul indice que l'ont ait eu, fait présumer qu'elle a été emportée par cette bête féroce. En foi de quoi St Pierre de Belleville le 16 mai 1837 J.B Bouvier Recteur

Le corps de la Marie Crosaz a été trouvé le 10 juin soit 31 jours après qu'elle a quitté la maison de ses parents, et a été inhumé ce même jour dans le cimetière de cette paroisse.

JB Bouvier Recteur

Le 9 mai 1837, Marine, fille de Guillaume Crosaz et Marie Deschouseaux, née le 20 août 1834, s'étant égarée en prenant le chemin de la montagne, n'a plus été retrouvée malgré toutes les perquisitions faites pendant plusieurs jours par ordre de l'autorité locale, et l'empreinte de ses pieds dans l'herbe apparue parmi ceux du loup dans un champ de montagne, seule indice que l'on ait eu, fait présumer qu'elle a été emportée par cette bête féroce. En foi de quoi St Pierre de Belleville le 16 mai 1837 J.B. Bouvier Recteur

Le corps de la Marie Crosaz a été trouvé le 10 juin 1837, 31 jours après qu'elle a quitté la maison de ses parents, et a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse J.B. Bouvier Recteur

Photocopie l'acte de décès

N° 143 février 2010